

## **FOIRE AUX QUESTIONS**

### **Pourquoi le Prix pour l'esprit communautaire a-t-il été créé?**

Le Prix pour l'esprit communautaire a été créé par Son Honneur Mayann Francis, ancienne lieutenante-gouverneure de la Nouvelle-Écosse, pour promouvoir – et célébrer – les communautés qui contribuent à faire de la Nouvelle-Écosse un endroit où il fait bon vivre, travailler et jouer.

Ayant grandi dans la région rurale d'Arichat-Ouest, en Nouvelle-Écosse, Son Honneur l'honorable Arthur J. LeBlanc, ONS, c.r. a une affinité particulière avec les gens qui se consacrent à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens, particulièrement dans les localités de taille petite à moyenne. Avec le Prix pour l'esprit communautaire, Son Honneur vise à rendre hommage aux nombreux héros méconnus de la Nouvelle-Écosse qui, ensemble, font de leur communauté un endroit où il fait bon vivre.

### **Qui est responsable du Prix?**

Le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine gère le Prix.

### **Quelle est la définition de « communauté » dans le contexte de ce Prix?**

Aux fins du Prix du lieutenant-gouverneur pour l'esprit communautaire, une communauté est une région géographique de la Nouvelle-Écosse telle que définie par la diversité des résidents qui présentent la candidature. Il peut s'agir d'un quartier, d'un village, d'une ville ou d'un district. Il peut s'agir d'une région contemporaine, historique, officielle ou non officielle.

### **Qui peut présenter la candidature d'une communauté?**

Toute personne résidant dans une communauté (telle que définie plus haut) ou la connaissant peut présenter la candidature de cette communauté. Une seule personne-ressource est responsable de la candidature, mais plusieurs personnes peuvent participer au processus de soumission. En fait, plus il y a de gens qui participent à la préparation du dossier de candidature, mieux c'est!

## **Quelles sont les exigences de participation?**

Fondamentalement, l'objectif du Prix est de faire connaître les histoires de votre communauté : ce qui la rend unique, solidaire, active, accueillante et plus encore. Si vous pouvez cocher chacun des quatre critères suivants, vous devriez soumettre une candidature. Critères essentiels :

- Capacité de miser sur des forces uniques au sein de la communauté
- Degré élevé de participation citoyenne dans des projets communautaires d'envergures et de domaines variés
- Preuve manifeste de fierté communautaire
- Accent sur la création d'une communauté durable

D'autres critères peuvent donner plus de poids à votre candidature, mais il faut d'abord s'assurer que les quatre critères ci-dessus sont respectés. Pour plus d'information, visitez le site Web du Prix pour l'esprit communautaire. [www.communityspiritaward.ca](http://www.communityspiritaward.ca) (en anglais seulement)

## **Comment présenter une candidature?**

Pour soumettre une candidature, il faut écrire des histoires qui décrivent votre communauté. Chaque anecdote doit contenir un maximum de 300 mots. La soumission intégrale ne doit pas dépasser dix pages imprimées sur un seul côté, sur du papier de taille 8 po x 11 po, à simple interligne, police Arial de taille 12, dans un document Word. Toutes les candidatures devraient inclure une preuve manifeste de chaque critère (voir la liste de vérification des critères sur la page Web).

Toutes les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse [communityspiritaward@novascotia.ca](mailto:communityspiritaward@novascotia.ca), par télécopieur au 902-424-0710 (à l'attention du Prix pour l'esprit communautaire) ou par la poste à l'adresse suivante :

Communautés, Culture, Tourisme et Patrimoine  
À l'attention de : Prix pour l'esprit  
communautaire  
C.P. 456  
1741, rue Brunswick, 3<sup>e</sup> étage, Halifax  
(N.-É.) B3J 2R5

## **Qu'est-ce que la communauté lauréate remporte?**

Si votre communauté est choisie comme lauréate du Prix du lieutenant-gouverneur pour l'esprit communautaire, elle sera honorée par des célébrations et des reconnaissances. Vous nous aiderez à déterminer la façon la plus appropriée de célébrer, par un événement spécial qui convient à votre communauté. Il peut s'agir d'un pique-nique, d'une régates, d'un concert, d'un thé, d'un souper ou d'une danse. C'est à vous de décider de la meilleure façon de célébrer! Le lieutenant-gouverneur sera présent et vous remettra un prix qui demeurera dans la communauté. Votre communauté sera reconnue à l'échelle de la province. Le prix peut être remis à un maximum de quatre communautés néo-écossaises chaque année.

### **Qui choisit les communautés lauréates?**

Un comité de sélection aussi diversifié et inspiré que les communautés de la province choisit les communautés lauréates. Ces individus acceptent de déterminer quelles candidatures correspondent aux critères « gagnants » énumérés dans la liste de vérification du Prix et se rencontrent après la date limite des soumissions, au printemps.

### **Y a-t-il un prix « physique » qui reste dans la communauté après la célébration?**

Oui. Chaque communauté lauréate recevra une magnifique œuvre fabriquée à la main et soufflée à la bouche par Nova Scotian Crystal et comportant une gravure qui représente l'histoire de chaque communauté. Elle pourra être exposée là où la communauté le désire.

### **Quand fera-t-on l'annonce des communautés lauréates?**

Le comité de sélection se réunit au printemps, après la date limite des soumissions, afin d'évaluer avec soin les candidatures à l'aide de la liste de vérification des Prix. Le comité peut choisir d'attribuer le Prix pour l'esprit communautaire à un maximum de quatre communautés lauréates. Ces communautés seront annoncées peu de temps après, lors d'une célébration en présence de Son Honneur dans la communauté, avec reconnaissance et couverture médiatique. Le moment de chaque célébration est déterminé par la communauté lauréate, de concert avec Son Honneur et le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, qui est responsable du Prix.

## **Quand faut-il soumettre la candidature de sa communauté?**

Toutes les soumissions (y compris les formulaires de demande remplis) doivent être envoyées par courriel à l'adresse [communityspiritaward@novascotia.ca](mailto:communityspiritaward@novascotia.ca), par télécopieur au 902-424-0710 ou par la poste à l'adresse suivante :

Communautés, Culture, Tourisme et Patrimoine  
À l'attention de : Prix pour l'esprit  
communautaire  
C.P. 456  
1741, rue Brunswick, 3<sup>e</sup> étage, Halifax  
(N.-É.) B3J 2R5

Les demandes doivent être reçues avant minuit le 15 mai 2023, jour de clôture.

## **Avez-vous d'autres questions?**

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez écrire à [communityspiritaward@novascotia.ca](mailto:communityspiritaward@novascotia.ca) ou téléphoner au 902-424-5793.